



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1739**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1739 modifié par le règlement n° 1739-01 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement d'emprunt n° 1739 afin de réduire de 7 377 000 \$ à 7 013 568 \$ le montant de la dépense et d'augmenter de 3 765 185 \$ à 7 013 568 \$ le montant de l'emprunt et de remplacer son annexe A**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 24 avril 2017.

QUE le règlement a été approuvé le 7 juillet 2017 conformément à la loi pour un montant de sept millions treize mille cinq cent soixante-huit dollars (7 013 568,00 \$).

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-sixième (26<sup>e</sup>) jour du mois de juillet deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)